

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 31 mars 2021
Convocation faite
Le 12 mars 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt-trois mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Mmes Virginie ROGISSART, Annie DUBOIS (représentant M. Richard DEBOWSKI), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, Mme Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER (jusqu'au point n° 2021-03-043), Daniel DURBECQ, Mme Brigitte DUMON, M. Jean GUION, Mme Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, Mme Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Richard DEBOWSKI (représenté par Mme Annie DUBOIS), Eric GUERINY, Julien VERGÉ, Mme Amélia MOUSSAOUI, M. Joël BOUCHER (à partir du point n° 2021-03-044).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-03-049 Projet d'installation de la société Mercier : concession ActiMeuse : avenant de clôture

Vu sa délibération n° 2021-03-048 du 23 mars 2021, approuvant l'implantation de la société Mercier sur la zone ActiMeuse de REVIN, et validant le schéma global d'aménagement,

Vu la délibération du Conseil Municipal de REVIN n° 2015-150-DGS du 22 octobre 2015, décidant le lancement d'une consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement du site « Idéal Standard » sur le territoire de la ville de REVIN,

Considérant que la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse a été substituée de plein droit à la Commune de Revin et est devenue concédante de la concession d'aménagement du site « Idéal Standard », à REVIN,

Considérant que l'implantation Mercier bouleverse totalement le contrat de concession initial,

Considérant que la concession actuelle pourrait être menée, y compris pour Mercier, jusqu'à l'analyse des offres suite au lancement des marchés, en passant par les études préalables, la rédaction des DCE et le dépôt du permis de construire,

Considérant la nécessité de clôturer la dite concession,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, de la Commission des Finances du 17 mars 2021,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission de l'Action Économique du 17 mars 2021,

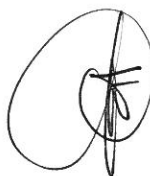
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le principe de la fin anticipée pour motif d'intérêt général de la concession ActiMeuse à REVIN,

* **donne délégation** au Président pour clôturer la concession ActiMeuse avec PROTEAME et signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a vertical line and some horizontal strokes, enclosed within a circular shape.